



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Division des Personnels
Enseignants (DPE)
Service Actes Collectifs**

Jury académique du 2nd degré

Affaire suivie par

Magdalena MITER
01 57 02 60 41
magdalena.miter@ac-creteil.fr

Perrine JACOT
01 57 02 69 34
atesco.dpe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

-**Vu** le code de l'éducation ;

-**Vu** le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

-**Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation;

-**Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

-**Vu** l'arrêté ministériel du 26 septembre 2017 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur d'éducation physique et sportive stagiaire ;

-**Vu** les propositions du jury académique du 13 décembre 2019,

Arrête

Article 1 :

Est admis et titularisé après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, le professeur d'éducation physique et sportive stagiaire dont le nom dont le nom figure en annexe.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter du 13 décembre 2019, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 décembre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

ANNEXE

Jury académique des professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires

Session de décembre 2019

Professeur(e)s stagiaires admis(es) dans le corps des professeurs d'éducation physique et sportive sous réserve
expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Secteur	Année du concours
MONSIEUR	CHRISTOPHE	VIGIER	VIGIER	PUBLIC	2017